



CONSEIL MUNICIPAL
29 JUIN 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-215

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 22 juin 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Marie BACH, ayant donné pouvoir à Véronique DUCASSY, Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Jacques PALACIN, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Chantal GOMBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====
Couvent des Minimes - grille tarifaire de prestations de nettoyage 2023

M. André BONET expose :

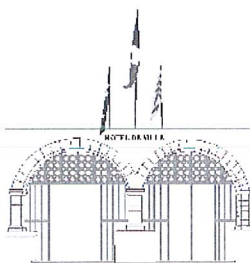
Mes chers collègues,

La Ville de Perpignan, en tant que propriétaire et gestionnaire du couvent des Minimes, met à disposition à titre gracieux ses différents espaces pour l'organisation d'évènements culturels, institutionnels et conférences, selon un certain nombre de critères définis par une convention signée par les parties et dans le respect d'un règlement intérieur approuvé en conseil municipal. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit ; seule une participation aux frais obligatoires de ménage reste à la charge du preneur.

La grille tarifaire de prestations de nettoyage pour l'année 2023 est détaillée ci-dessous :

REZ-DE-CHAUSÉE

Entrée principale.....	11,00 €
Entrée - boîte-escaliers....	52,00 €
Cuisine.....	14,00 €



Toilettes côté entrée principale.....	7,00 €
Sanitaires.....	26,00 €
Sud – Salle Salvador Dalí.....	31,00 €
Ouest - Salle Pierre-Alexandre Boulat.....	31,00 €
Nord - Chapelle Basse – Chœur.....	52,00 €
Coursives basses.....	62,00 €
Patio.....	21,00 €

1er ÉTAGE

Sud - Salle Carl Mydans.....	31,00 €
Nord - Espace Paul Fusco (chapelle haute).....	52,00 €
Ouest - Salle Laurent Van Der Stockt.....	31,00 €
Est - Salles Tom Stoddard/ Jean-Pierre Laffont....	62,00 €
Coursives hautes.....	104,00 €

En conséquence, je vous propose :

- 1/ d'approuver la grille tarifaire de prestations de nettoyage pour l'année 2023 du couvent des Minimes ;
- 2/ d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière ;
- 3/ de décider que les recettes seront affectées au budget de la Ville.

OUI cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230629-175597-DE-1-1

Accusé reçu le : - 5 JUIL 2023

Affiché le : - 5 JUIL. 2023

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué

